

(Des Etats-Unis.—Consul à Sarnia.)

Total des émigrants, avec certificats consulaires, tirés des estimations du Consul, à Sarnia, 700 certificats, ou 4½ personnes par certificat 3,050

(Du Percepteur des Douanes à Sarnia)

Total des entrées de l'extérieur à Sarnia, 878, ou à 4½ personnes par entrée, pour les 12 mois expirant le 30 juin 3,861

(Vie Grand Tronc.)

Nombre total des passagers de tous les points de l'Europe, des Etats de l'Est du Canada, à tous les points de l'Ouest, y compris Manitoba 53,627
Total de l'Ouest à l'Est au même point 45,676

Différence 7,951

Ceci est l'état produit par l'honorable monsieur.

M. POPE. Je n'ai rien dit de tel. Je n'ai pas les chiffres en mains, mais je puis me les procurer.

M. BLAKE. Je lis l'état de l'honorable monsieur, extrait du *Hansard* sous l'entête du 5 janvier 1881.

M. POPE. Je ne puis pas dire ce qu'il y a dans le *Hansard*, mais je fais la différence d'environ 6,700 entre les voyageurs venant du Canada, déduisant ceux allant au Manitoba-Ouest.

M. BLAKE. Non.

M. POPE. Oui.

M. BLAKE. Non. L'honorable monsieur a toujours expressément, dans tout son état, inclus Manitoba. Il ne nous a jamais donné séparément aucun état ou estimé de ceux qui allaient à Manitoba, d'avec ceux qui allaient aux Etats. Le résultat est, suivant le *Hansard* et ma propre mémoire, que le total était d'au-delà de 14,000 pour l'année expirant le 30 juin dernier.

M. POPE. Je vais tâcher de régler cela avec l'honorable monsieur.

M. BLAKE. Je ne vois pas comment l'honorable monsieur peut régler cela, excepté en donnant les chiffres qu'il a déjà mentionnés auparavant. Peut-être l'honorable monsieur peut-il nous donner de nouveaux chiffres. Je ne sais pas quels chiffres il peut nous donner autres que ceux mentionnés dans le rapport.

Je dis ceci, que, quoi qu'en dise l'honorable monsieur, que la différence soit 14,000, ou 6,000, il a voulu amener la Chambre à cette conclusion, que la différence, quelle qu'elle fût, représente approximativement la différence, allant aux Etats-Unis et à Manitoba par ces routes.

M. POPE. Je vais dire à l'honorable monsieur quels chiffres j'ai donnés exactement. La différence totale était 6,705.

M. BLAKE. C'est-à-dire, la balance. Comment la calculez-vous ? Donnez-nous les chiffres par lesquels vous arrivez à cette balance.

M. POPE. Le nombre total des voyageurs de toutes les parties de l'Europe, des Etats de l'est, et du Canada, à tous les points de l'ouest, y compris Manitoba est de 53,607, par le Grand-Tronc. Total de l'ouest à l'est par le Grand-Tronc, 45,676. Total des voyageurs partant du Canada pour tous les points ouest, y compris Manitoba, 30,026. Total des voyageurs des Etats de l'ouest au Canada (et je désire que l'honorable monsieur se rappelle de cela), 24,739 ; la différence étant 5,887. Il n'y a pas d'erreur en ceci. Total des voyageurs du Canada aux Etats de l'ouest, 1,719 par le Grand Tronc. Total des Etats de l'ouest au Canada, 1,267. Différence 452. Par les certificats consulaires des Etats-Unis tels que donnés de l'autre côté, 3,050 ; par les autorisations des douanes canadiennes, 3,861. Sous cet en-tête, les nôtres excèdent un peu les leurs. Différence entre les passagers de l'est, et les voyageurs de l'ouest, allant à, et venant du Canada, 5,887.

M BLAKE

M. BLAKE. Non.

M. POPE. Oui.

M. BLAKE. Mais l'honorable monsieur nous a fourni des rapports sur le Grand-Tronc un peu en dessous de cet exposé.

M. POPE. D'après les entrées à Sarnia, et les ports qui s'y rattachent, je compte 3,861. Total 10,005, moins les émigrants à Manitoba, soit une proportion sur un total de 13,500 et 16,000, ce qui réduit l'émigration totale du Canada aux Etats de l'ouest, par Port-Huron à 6,705.

M. BLAKE. Certainement. Mais l'honorable monsieur n'a pas donné ce dernier état dans son premier discours.

M. POPE. Je n'ai pas dit qu'il y eût 13,500, mais j'ai donné exactement les 35,000.

M. BLAKE. L'honorable monsieur a donné les 3,050, d'après les certificats consulaires à Sarnia, et 3,861 d'après les chiffres du percepteur des douanes à Sarnia, mais ne nous a pas dit qu'il y eût 13,500 en tout à Manitoba, et qu'il y eût une certaine proportion moindre de ces derniers qui se sont rendus par chemin de fer. La seule difficulté est que l'honorable monsieur ne s'est pas rendu assez loin dans son calcul.

Son objet était de nous amener à conclure que l'allée et venue du côté de l'est était moindre qu'elle ne l'est réellement. Ses chiffres ne sont pas exacts si nous tenons compte du montant d'émigration qui a dû avoir lieu par toutes les sorties du Canada.

M. POPE. Comment savez-vous cela ?

M. BLAKE. Parce que nous savons qu'un grand nombre de personnes ont laissé toutes les parties du pays. L'autre jour, l'honorable monsieur nous disait, en s'étendant sur les prévisions budgétaires de l'année, que Manitoba avait 25,000, et il nous disait que plus des deux tiers de ce nombre étaient partis, ce qui laisserait au moins 17,000.

M. POPE. Combien ?

M. BLAKE. 17,000.

M. POPE. J'ai dit les deux-tiers.

M. BLAKE. Vous avez dit plus des deux tiers, et ce serait d'au moins 16,000 ou 17,000. Il y a sans doute ceux qui passent en bateau par la route de Collingwood, ceux qui passent par Sarnia, et ceux qui passent par Kincardine, il doit y en avoir aussi quelques-uns allant par le "Canada Southern." Et en considérant tout cela—

M. POPE. Comment ces gens-là vont-ils par le "Canada Southern ?"

M. BLAKE. Je ne sais pas comment ils voyagent, mais ceux qui émigrent le long de la ligne du "Canada Southern" seraient bien sûrs de s'en aller à la frontière par ce chemin-là. Je dis, monsieur, que si nous considérons tous ces différents moyens de sortie, si nous considérons l'émigration qui s'est rendue aux Etats de l'ouest, et l'émigration que l'honorable monsieur dit avoir eu lieu du Manitoba, au chiffre d'environ 17,000, nous devons conclure que les chiffres donnés par l'honorable monsieur sont inexacts, en ce sens du moins qu'ils ne comportent pas les déductions qu'il en tire. Je ne veux pas dire qu'ils ne soient pas établis par les faits, ou que les compagnies de chemins de fer ne lui aient pas fourni les états qu'il dit en avoir reçus.

M. POPE. Doutez-vous de l'exactitude de ces états ?

M. BLAKE. Je dis que je n'ai aucun doute que ces chiffres soient ceux que ces compagnies ont dû fournir à l'honorable monsieur, mais je dis qu'il ne peut pas en tirer les conclusions qu'il prétend.

M. POPE. Vous ne pouvez pas en tirer les conclusions que vous voulez.